



**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission du Budget, de l'Administration,  
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Mardi 17 novembre 2015 à l'issue de la réunion précédente**  
**Rue du Lombard, 69 – Salle 201**

**Ordre du jour**

**1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015**

36 (2015-2016) n° 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, pour ce qui concerne ses compétences.
- Discussion et examen des tableaux *partim*, pour ce qui concerne ses compétences.
- Avis (vote).

**2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016**

37 (2015-2016) n° 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, pour ce qui concerne ses compétences.
- Discussion et examen des tableaux *partim*, pour ce qui concerne ses compétences.
- Avis (vote).

**3. Divers**

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

### Composition de la commission

Présidente : Mme Julie de Groote  
Vice-présidents : N.

#### Membres effectifs :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Caroline Désir, Mme Véronique Jamoulle, Mme Catherine Moureaux, M. Svekiet Temiz  
MR : M. Olivier de Clippele, M. Boris Dilliès, M. Gaëtan Van Goidsenhoven  
FDF : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock  
cdH : Mme Julie de Groote  
Ecolo: M. Alain Maron

#### Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmerly, M. Amet Gjanaj, M. Marc-Jean Ghysse, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone Susskind  
MR : Mme Françoise Bertieaux, M. Alain Courtois, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux  
FDF : M. Serge de Patoul, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. Marc Loewenstein  
cdH : M. Benoît Cerexhe, M. Hamza Fassi-Fihri  
Ecolo: M. Christos Doukeridis, Mme Isabelle Durant

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

*En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).